

OBJET DU MARCHÉ :

Remplacement d'une chaudière fioul par une pompe à chaleur air/eau avec production d'eau chaude sanitaire

DOSSIER DE CONSULTATION

Marché de travaux en procédure adaptée

en application des articles R 2123-1 et R2123-4 du code de la commande publique

Acheteur

1.1 Pouvoir adjudicateur qui passe de marché

Commune de Loctudy, place des anciens combattants, 29750 LOCTUDY
Téléphone : 02 98 87 40 02, Télécopie : 02 98 87 96 77, Courriel : mairie@loctudy.fr

1.2 Nom, prénom, qualité du signataire du marché

Monsieur Sylvain Cosnard, Maire de Loctudy

1.3 Comptable assignataire

Monsieur le Trésorier, SGC (Service de Gestion Comptable) de Douarnenez – 1, rue du 19 mars 1962-29174
DOUARNENEZ - Téléphone : 02 98 92 02 13

Consultation

1.4 Conditions de participation

Les candidats peuvent produire toute pièce qu'ils estiment de nature à appuyer leur candidature et leur offre (capacité économique, financière et technique références par exemple). Il est attendu des compétences en installations thermiques.

1.5 Examen des offres et négociation

Les offres de chaque candidat sélectionné seront analysées, les offres inappropriées au sens des articles L 2152-1 à L2152-4 et R 2152-1 et R 2152-2 du code de la commande publique seront éliminées.

A la suite de cet examen la personne responsable du marché pourra engager les négociations.

Au terme de ces négociations les offres seront classées conformément aux critères pondérés définis ci-après.

1.6 Critères d'attribution

Le pouvoir adjudicateur analysera les offres et établira un premier classement en considérant les critères ci-après présentés avec leur pondération.

Critère	Pondération indicative	Éléments examinés
Prix des prestations	50 %	Montant de base, cohérence des prix, coût des options
Valeur technique	30 %	Dimensionnement, compatibilité radiateurs, méthodologie, qualité des équipements
Performances et sobriété	10 %	ETAS, puissance à basse température, COP, acoustique, régulation
Organisation et délais.	10 %	Planning, garanties, maintenance, disponibilité du service après-vente

1.7 Renseignements

Mairie de Loctudy : Agent à contacter : Mme. Guilloux Katia 07 63 76 35 51, adjdst@loctudy.fr

1.8 Retrait des dossiers

En se connectant à l'adresse : <http://marches.megalisbretagne.bzh>, ou par courrier/courriel à :

Mairie de Loctudy
place des Anciens Combattants,
29750 LOCTUDY,

Téléphone : 02-98-87-40-02

Courriel : mairie@loctudy.fr

1.9 Date limite de réception des offres

Lundi 2 novembre 2026 à 12 heure

1.9.1 Délai minimum de validité des offres

90 jours à compter de la date limite de réception des offres

1.9.2 Présentation des offres

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés, l'unité monétaire utilisée sera l'euro.

Les offres devront contenir les pièces suivantes :

- ➔ Dossier de consultation (complété, daté et signé par le candidat)
- ➔ Devis détaillé établi par le candidat
- ➔ CCTP
- ➔ Mémoire ou fiches techniques permettant l'évaluation de la valeur technique : qualité des équipements proposés, descriptifs techniques, plans et modalités d'exécutions prévues
- ➔ Les candidats peuvent en outre produire toute pièce qu'ils estiment de nature à appuyer leur offre (références par exemple)
- ➔ Note de dimensionnement thermique et hydraulique.
- ➔ Fiches techniques de la PAC, du ballon ECS et des accessoires.
- ➔ Courbes de puissance et COP aux conditions demandées.
- ➔ Références de prestations similaires.
- ➔ Attestation d'assurance responsabilité civile.
- ➔ Attestation de capacité pour la manipulation des fluides frigorigènes, si applicable.
- ➔ Justificatif de qualification professionnelle et, le cas échéant, qualification RGE adaptée.
- ➔ Planning prévisionnel d'intervention.
- ➔ Décomposition des options et prestations non comprises.

1.9.3 Transmission des offres

Les offres sont à transmettre par courriel à l'adresse : adjdst@loctudy.fr

Clauses Administratives Particulières

1.10 Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous :

- ➔ Le présent dossier de consultation
- ➔ Le CCTP
- ➔ Le devis détaillé établi par le candidat
- ➔ Le mémoire technique
- ➔ Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de travaux.

1.11 Objet

Le présent marché est passé sous la forme d'un marché public de travaux Il a pour objet le remplacement d'une chaudière fioul par une pompe à chaleur air/eau avec production d'eau chaude sanitaire.

1.12 Visite des lieux d'exécution

Préalablement au dépôt de l'offre, le candidat pourra prendre connaissance des lieux, notamment pour

vérifier les accès, les dimensions, les réseaux, l'implantation de l'unité extérieure, le tableau électrique, les radiateurs, les évacuations de condensats et les conditions de manutention.
. Les visites auront obligatoirement lieu sur rendez-vous : contact Mme. Guilloux Katia, adjdst@loctudy.fr, 07 63 76 35 51.

1.13 Délai d'exécution

Les prestations doivent être réalisées **dans les 6 mois suivant la commande**.
Le candidat proposera un délai détaillé comprenant études, approvisionnement, travaux, mise en service et remise du DOE. Le délai contractuel sera fixé dans l'acte d'engagement ou le CCAP.
Les travaux sont souhaités le plus tôt possible.

1.14 Clauses de financement et de sûreté

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.
Avance: les dispositions du code de la commande publique sont seules applicables.

1.15 Prix et règlement du marché

1.15.1 Prix du marché

1.15.1.1 Caractéristiques des prix pratiqués

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents au conditionnement, au stockage, à l'emballage, à la reprise de l'ancienne chaudière, à l'assurance et au transport jusqu'au lieu de livraison, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, les marges pour risque et les marges bénéficiaires.
Le marché est passé à prix global et forfaitaire.

1.15.1.2 Variations dans les prix

Les prix sont fermes.

1.15.2 Modalités de règlement

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures.

1.16 Pénalités de retard

Les dispositions du CCAG sont seules applicables.

1.17 Résiliation du marché

Les dispositions du CCAG sont seules applicables.

1.18 Réception

Les dispositions du CCAG sont applicables.
La réception intervient après achèvement des travaux, essais concluants, mise en service, remise des notices, remise du DOE et levée des réserves éventuelles.

1.19 Dispositions générales

Le titulaire est soumis aux obligations résultant des lois et règlements relatifs à la protection de la main-d'œuvre et aux conditions de travail :

→ Responsabilité :

D'une façon générale, le titulaire assume les risques et responsabilités découlant des lois, règlement et normes en vigueur.

A ce titre, le titulaire répond notamment des responsabilités et garanties résultant des principes dont s'inspirent les articles 1792 et 1792-2 du code civil.

→ Assurance de responsabilité civile.

Les titulaires et leurs sous-traitants éventuels, doivent être garantis par une police destinée à couvrir leur responsabilité civile en cas de préjudices causés à des tiers, y compris le maître de l'ouvrage, à la suite de tout dommage corporel, matériel et immatériel consécutif, du fait de l'opération en cours de réalisation ou après sa réception.

En cas de travaux sur existant, ces garanties doivent être étendues aux dommages causés aux parties anciennes du fait de l'opération.

Les titulaires doivent fournir une attestation avant la notification du marché, émanant de leur compagnie d'assurance ainsi que les attestations de leurs sous-traitants, répondant aux mêmes conditions de garanties. Ils doivent adresser ces attestations au maître d'ouvrage au cours du premier trimestre de chaque année, pendant toute la durée de leur mission. Sur simple demande du maître d'ouvrage, les titulaires doivent

justifier à tout moment du paiement de leurs primes ainsi que de celles de leurs sous-traitants.

→ Mesures d'ordre social :

Application de la réglementation du travail, le titulaire est soumis aux obligations résultant des lois et règlements relatives à la protection de la main-d'œuvre et aux conditions de travail.

Avant tout commencement d'exécution, le titulaire doit remettre à la personne publique, une attestation sur l'honneur indiquant s'il a ou non l'interdiction de faire appel, pour l'exécution du marché, à des salariés de nationalité étrangère et, dans l'affirmative, certifiant que ces salariés sont ou seraient autorisés à exercer une activité professionnelle en France.

Engagement du candidat

1.20 **Identification du candidat (le cas échéant en tant que membre du groupement)**

Nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel (en cas de groupement identifier le mandataire du groupement et annexer un imprimé DC1, les adresses de son établissement et de son siège social, téléphone, télécopie et son numéro SIRET)

Nom ou dénomination de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation et adresse, téléphone, télécopie, courriel

Personne(s) ayant le pouvoir d'engager la société :

1.21 **Engagement du candidat**

1.21.1 **Offres**

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché et conformément à leurs clauses et stipulations, le signataire : - s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;
- engage, la société désignée ci-dessus sur la base de son offre.

L'ensemble des membres du groupement s'engage, sur la base de l'offre du groupement à livrer les fournitures demandées et/ou à exécuter les prestations demandées aux prix indiqués au présent dossier de consultation :

■ Montant de l'offre

Montant hors TVA	
Taux de la TVA	
Montant TTC	

Montant (TTC) en lettres :

1.21.2 **Compte(s) à créditer - Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal**

Numéro :

Banque :

Centre de chèques postaux de :

1.21.3 Durée de validité de l'offre

Le présent engagement me lie pour la durée de validité des offres indiquée au paragraphe 1.9.1.

1.22 Déclarations/ Attestations sur l'honneur

Le candidat individuel ou chaque membre du groupement déclare sur l'honneur, en application des articles R 2143-5 à R 2143-12 du code de la commande publique

- a) n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ;
- b) être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

1.23 Signature de l'offre par le candidat

Signature d'une personne ayant pouvoir d'engager la personne morale candidate ou du mandataire habilité à représenter l'ensemble des entreprises membres du groupement ou de chacun des membres du groupement.

A , le

Signature(s) (Nom, prénoms et qualité)

Décision de l'acheteur

La présente offre est acceptée pour un montant de

A , le
Signature (l'acheteur)